

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXV^e Année

N° 7

Juillet 1920

Les projecteurs électriques.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La nuit n'interrompt point, ou plutôt ne doit pas interrompre les opérations militaires ; tout au plus en modifie-t-elle le caractère.

Mais, si par un procédé quelconque on arrive à remplacer la lumière solaire, les conditions de l'attaque et de la défense, soit d'une troupe, soit d'une place forte, se rapprochent de ce qui se passe en plein jour.

De tous temps, on a attaché une grande importance à ce que les ponts, les défilés, les voies de communications, les ouvrages fortifiés fussent éclairés pendant la nuit. Dans certains cas, il est certainement très difficile à une troupe de forcer les lignes ennemis autrement qu'à la faveur de la nuit. Il devient donc évident que si ces lignes sont éclairées du crépuscule à l'aube, elles conservent leurs propriétés défensives.

Depuis les temps les plus anciens on a cherché à mettre en pratique ces théories ; mais les peuplades primitives ne disposaient pas de puissants moyens d'éclairage qui leur permettent, en joignant l'exemple au principe, de confirmer les théories.

Pendant longtemps, on a préconisé l'emploi de bûchers installés à l'avance à une bonne portée des lignes ennemis, et que quelques soldats soigneusement choisis avaient mission d'allumer au moment voulu. Ces feux allumés suppléaient au défaut de lumière et créaient un jour artificiel d'autant plus dangereux pour l'ennemi qu'à la lueur du feu pendant la nuit on tire aussi bien que pendant le jour.